Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 18/10/2024 - 19007 - 2021 B 03735 - 902 335 082 - DES-INVEST

91, rue Pouilly-Loché
71000 Mâcon

03 85 32 80 34
contact@gelasaudit.fr

DES-INVEST

SARL au capital de 3 300 €
3 rue Joseph Delteil
34830 JACOU

Rapport du commissaire aux apports

Octobre 2024

Aux associés de la société DES-INVEST,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre décision en tant qu'associés de la Société à Responsabilité Limitée DES-INVEST, en date du 13 septembre 2024, concernant l'apport de titres devant être effectué par Madame Anaïs DESGENETEZ et Monsieur Baptiste DESGENETEZ, nous avons établi le présent rapport sur la valeur des apports prévu aux articles L.225-14 du Code de commerce.

Les apports envisagés sont décrits dans le contrat d'apport de titres à la société DES-INVEST.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports. Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

1. Présentation de l'opération et description des apports

1.1. Présentation des participants à l'opération

1.1.1. Sociétés dont les titres sont apportés

ABD DISTRI

La société **ABD DISTRI** est une société à responsabilité limitée constituée le 13 janvier 2021, dont le siège social est fixé route de Jacou, CD 112 Lieudit Maumarin – 34920 Cres. Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 893 652 297 RCS Montpellier.

La société a pour objet principal, tel qu'indiqué dans les statuts de la société :

- L'exploitation d'un fonds de commerce de type Supermarché avec drive adossé et station de distribution de carburants sis à LE CRES (34920) – Route de Jacou, CD 112 Lieudit Maumarin à l'enseigne « CARREFOUR MARKET » ou toute autre enseigne appartenant au Groupe CARREFOUR, à l'exclusion de toute autre ;
- Et à titre accessoire, la fourniture de tous services, de toutes prestations de services à la clientèle et la vente de marchandises y afférentes ; l'activité de location à court terme de véhicules terrestres à moteur sans chauffeur ; et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué.

La durée de la société est fixée à 99 années.

Son capital social de 10 000 euros est divisé en 1 000 parts sociales de 10 euros de valeur nominale chacune, intégralement libérées.

Madame Anaïs DESGENETEZ et Monsieur Baptiste DESGENETEZ assurent ensemble la gérance de la société.

1.1.2. Personne physique apporteuse

Les apports sont effectués par :

- Madame Anaïs DESGENETEZ, née le 14 août 1985 à AURILLAC (15), de nationalité française
- Monsieur Baptiste DESGENETEZ, né le 11 juin 1990 à CAEN (14), de nationalité française

Ensemble :

- Demeurant à JACOU (34830) – 3 Rue Joseph Delteil
- Mariés sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage reçu par Maître Simon DIVOL, Notaire à BAILLARGUES (34), le 05 juillet 2018, préalablement à leur union célébrée à la Mairie d'ARPAJON SUR CERE (15) le 21 juillet 2018, régime non modifié depuis.

1.1.3 Société bénéficiaire des apports

La **SARL DES-INVEST** est la société bénéficiaire des apports. Son capital social sera de 179 663 euros, divisé en 179 663 parts sociales ayant une valeur nominale de 1 euro chacune, intégralement libérées. Le siège social de la société est le suivant : 3, Rue Joseph Delteil à JACOU (34830)

Madame Anaïs DESGENETEZ et Monsieur Baptiste DESGENETEZ seront les deux associés de cette société et détiendront respectivement 91 595 et 88 068 parts sociales, soit la totalité des parts sociales composant le capital social.

La société a pour objet en France et à l'étranger :

- la prise de toutes participations majoritaires ou minoritaires directes ou indirectes dans toutes entreprises, françaises ou étrangères, créées ou à créer, quelle que soit la nature juridique de ces entreprises, par tout moyen, et notamment par voie de création, d'apport, de souscription, d'échange ou d'achat d'actions, de valeurs mobilières ou parts sociales, de fusion, de société de participation ou de groupement, ou autrement ;

- la gestion, l'administration et la disposition de ses participations par tout moyen de droit approprié ;

- la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens ou droits immobiliers que la Société se propose d'acquérir en pleine propriété ou en démembrement (ou apporté à la Société) ;

- la propriété, la gestion, la location et plus généralement l'exploitation de tous biens ou droits mobiliers que la Société se propose d'acquérir en pleine propriété ou en démembrement (ou apporté à la Société) ;

- l'obtention de toutes ouvertures de crédit ou prêt, avec garanties hypothécaires destinés au financement de l'acquisition d'actifs ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la Société ;

- et plus généralement, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet spécifié ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

La durée de la société est fixée à 99 années.

Madame Anaïs DESGENETEZ est cogérante avec Monsieur Baptiste DESGENETEZ.

1.2. Description des apports

Selon le projet de contrat d'apport en nature, les associés apportent, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à la société DES-INVEST, les biens ci-après désignés et évalués comme suit :

Apport de Madame Anaïs DESGENETEZ :

- CINQ CENT DIX (510) parts sociales de CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE euros (194 euros) chacune soit un total de quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent trente-neuf euros et cinquante centimes (98 939,50 euros), de la société dénommée **ABD DISTRI.**

Apport de Monsieur Baptiste DESGENETEZ :

- QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX (490) parts sociales de CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE euros (194,00 euros) chacune soit un total de quatre-vingt-quinze mille cinquante-neuf euros et quatre-vingts centimes (95 059,80 euros), de la société dénommée **ABD DISTRI.**

1.3. Evaluation des apports

Les parties sont convenues de fixer la valeur globale d'apport à 193 999,30 euros soit 193,99 € par titre.

1.4. Rémunération des apports

En rémunération des apports ci-dessus désignés et évalués à CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX NEUF EUROS ET TRENTE CENTIMES (193 999,30) euros, il sera attribué à :

- Madame Anaïs DESGENETEZ, 89 945 parts sociales de la société DES-INVEST au nominal de 1 euro chacune entièrement libérées, émises au prix unitaire de 1,10 euro par part, soit avec une prime d'émission unitaire de 0,10 euro ;
- Monsieur Baptiste DESGENETEZ, 86 418 parts sociales de la société DES-INVEST au nominal de 1 euro chacune entièrement libérées, émises au prix unitaire de 1,10 euro par part, soit avec une prime d'émission unitaire de 0,10 euro ;

Au titre d'une augmentation de capital de 176 363 €, avec une prime d'émission de 17 636,80 €, le capital social de la société DES-INVEST sera donc porté de 3 300 € à 179 663 €.

2. Diligences et appréciation de la valeur des apports

2.1. Diligences effectuées

En exécution de notre mission, nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission, afin :

- De contrôler la réalité des apports et d'apprécier l'incidence éventuelle d'éléments susceptibles d'en affecter la propriété ;
- D'apprécier la pertinence des méthodes retenues pour déterminer la valeur des apports ;
- De nous assurer que la valeur des apports n'est pas surévaluée et de vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur du nominal des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports.

En particulier :

- Nous nous sommes entretenus avec les responsables en charge de l'opération et leur conseil externe pour prendre connaissance du contexte de l'opération et des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées ;
- Nous avons examiné le projet de contrat d'apport en nature ;
- Nous avons examiné les modalités des apports à effectuer précisées dans le projet de contrat d'apport en nature au profit de la société bénéficiaire des apports ;
- Nous avons examiné les approches d'évaluation mises en œuvre par les parties ;
- Nous avons pris connaissance des comptes annuels sociaux de l'exercice clos au 29 février 2024 de la société ABD DISTRI.

2.2. Appréciation de la valeur des apports

La valeur de la société dont les parts sont apportées a été déterminée sur la combinaison d'une approche patrimoniale. La valorisation retenue pour l'ensemble des parts de la société ABD DISTRI est de 193 999,30€, soit 193,99 € par titre.

La valeur des apports relatifs aux 1 000 parts sociales est donc de 193 999,30€.

Nous n'avons, sur la base de nos travaux, pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport pris dans son ensemble pour un montant net de 193 999,30€.

3. Conclusion

En conclusion de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à 193 999,30 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que la valeur des apports est au moins égale au montant du capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature.

Fait à Mâcon, le 15 octobre 2024

GELAS AUDIT
Anthony AGIER

Commissaire aux Apports

